

PRISE DE POSITION DE L'USS DU 24 MAI 2020

Daniel Lampart

Pandémie : rencontre de crise des partenaires sociaux avec le Conseil fédéral

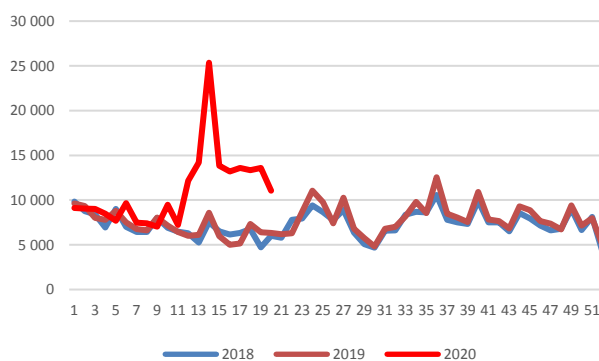
Situation des salarié-e-s et besoins en matière de politique économique

Les problèmes économiques persistent, même après la réouverture

La reprise du travail dans différentes branches a un peu amélioré la situation économique en Suisse. Comme on pouvait le craindre, la crise n'est pas pour autant derrière nous, car l'économie mondiale et le tourisme international restent fortement affaiblis, ce qui touche particulièrement un pays tourné vers l'exportation tel que la Suisse. Par ailleurs, la population a changé son comportement. La vie publique et sociale reprend son cours peu à peu, mais restaurants et trains sont encore nettement moins fréquentés qu'avant la crise. En observant l'exemple suédois, on constate que le chômage augmente fortement bien que les autorités n'aient interdit pratiquement aucune activité. Les entreprises et les ménages consomment et investissent peu.

Suède : nouveaux cas de chômage par semaine calendaire

(nombre de personnes)



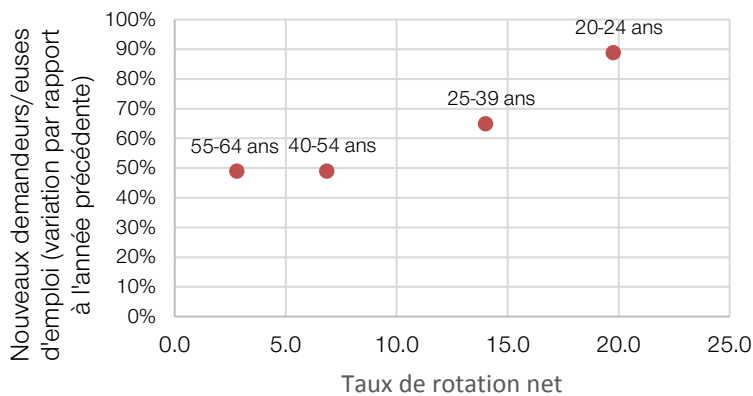
Le chômage partiel nous évite la catastrophe, mais le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi augmente, y compris chez les salarié-e-s en fin de carrière

La garantie des salaires mise en place par le Conseil fédéral, en particulier l'extension rapide du chômage partiel, a évité une catastrophe à l'américaine sur le marché du travail. Pourtant, le chômage augmente en Suisse dans une proportion inédite. En mars et avril, la hausse a été de 40 %

(corrigée des variations saisonnières). En mai, il devrait y avoir encore 10 000 chômeurs et chômeuses de plus (également corrigé des variations saisonnières). Cela touche en particulier les plus jeunes, par exemple celles et ceux qui arrivaient à la fin d'une formation et auraient dû trouver un premier emploi. Il est également inquiétant de constater que le chômage des 55-64 ans augmente plus fortement que la moyenne. En temps normal, les personnes de ces groupes d'âge changent bien moins souvent d'emploi que les autres (plus faible taux de rotation net). Elles devraient donc être moins menacées par le chômage dans une période comme celle que nous traversons. Les syndicats reçoivent de nombreux messages de salarié-e-s de plus de 55 ans qui ont été licenciés au cours de la crise actuelle, ce qui confirme la statistique. Or, ces personnes risquent d'avoir nettement plus de difficulté à retrouver un emploi.

Nouveaux cas de chômage par groupe d'âge et fréquence du changement d'emploi

(augmentation et taux de rotation net en pourcent)

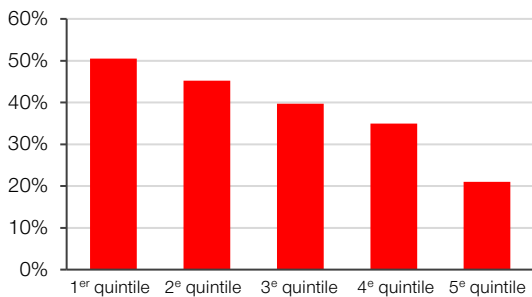


Les problèmes de pouvoir d'achat s'aggravent

La crise touche davantage les faibles revenus. Ce sont en effet les branches avec les salaires les plus bas, comme l'hôtellerie-restauration ou la culture, qui ont connu le plus de chômage partiel et de chômage tout court. Les pertes de revenus de 20 à 30 % qui en résultent pour les personnes concernées sont difficilement supportables. Les limites des prestations du chômage partiel et de l'assurance-chômage deviennent patentes : le chômage partiel a été conçu pour faire face à des crises qui touchent plutôt des employé-e-s avec des salaires plus élevés, comme dans l'industrie par exemple.

Proportion de salarié-e-s au chômage partiel selon le niveau salarial des branches

(Exemple de lecture : « Dans les 20 % des branches avec les salaires les plus bas, 50 % des salarié-e-s sont au chômage partiel »)



Source : SECO, OFS, calculs USS

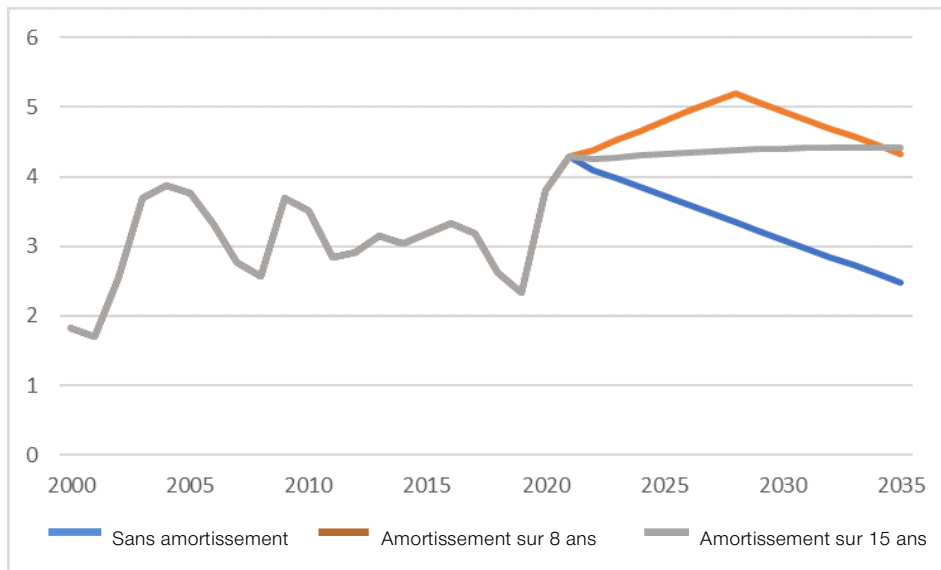
Le mécanisme dangereux du frein à l'endettement peut provoquer du chômage de masse

La politique financière expansive de la Confédération a stabilisé l'économie pendant la crise. Mais aujourd'hui, l'austérité qui menace au niveau fédéral et cantonal, ce qui ferait augmenter le chômage ou du moins freinerait son recul. Le danger principal est constitué par la règle complémentaire introduite à l'initiative du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, règle qui prévoit un amortissement des dépenses liées au coronavirus en un peu plus de six ans. Son application conduirait la Suisse tout droit à une récession de longue durée, car il faudrait alors économiser chaque année plus d'un pourcent du PIB. Par ailleurs, de premiers signes laissent à penser que des plans d'économie sont en préparation pour les budgets ordinaires. En supposant qu'en raison de la règle complémentaire, les mesures d'austérité se répercutent intégralement sur le produit intérieur brut de la Suisse, les scénarios d'évolution du chômage sont alarmants.

Effets d'un remboursement des dettes sur le taux de chômage¹

(en pourcent)

¹ Pour des détails sur le modèle, voir (en allemand seulement) : <https://www.sgb.ch/blog/blog-daniel-lampart/details/foerdungen-nach-abbau-der-corona-schuld-oekonomisch-nicht-nur-unnoetig-sondern-sogar-kontraproduktiv-weil-es-arbeitslose-gibt>



La marge de manœuvre financière de la Suisse est très grande. Malgré les mesures de soutien à l'économie, les taux d'intérêt à dix ans sont toujours de -0,5 %. La Confédération gagne donc de l'argent en émettant des obligations. La Confédération, les cantons et les communes ont enregistré dans leurs comptes des excédents cumulés d'environ 50 milliards depuis l'an 2000. Selon la statistique financière de la Confédération, les collectivités disposent d'une fortune nette d'à peu près 100 milliards de francs.

Conclusions de l'USS pour la politique économique

La gestion de la crise économique a jusqu'à présent évité le pire aux travailleuses et travailleurs en Suisse. Nous entrons dans une nouvelle phase et des décisions importantes devront être prises. La Suisse peut combattre la crise et éviter du chômage si elle ne commet pas d'erreurs. La Confédération et bon nombre d'entreprises disposent d'une bonne capacité financière. L'USS propose les mesures suivantes :

- **Maintenir le pouvoir d'achat, en particulier pour les revenus bas et moyens :** L'assurance-chômage, mais aussi les entreprises qui en ont les moyens, doivent payer les salaires à 100 % en cas de chômage partiel. De plus, la charge des primes de l'assurance-maladie peut être réduite, soit par des subsides supplémentaires, soit par une diminution des réserves des caisses.
- **Pas de mesures d'économie :** Les dépenses extraordinaires de la Confédération dans le contexte de la pandémie ne doivent pas avoir pour conséquence des mesures d'économie, car celles-ci ne conduisent qu'à une hausse du chômage et à un ralentissement de la reprise. Il doit aussi être considéré comme normal qu'il puisse y avoir des déficits budgétaires en période de crise. Ils ne peuvent donc pas servir de prétexte pour réduire les dépenses.
- **Pas de charges supplémentaires pour les salarié-e-s :** L'assurance-chômage a besoin de moyens supplémentaires de la Confédération. Recourir à des augmentations de cotisations pèserait sur le pouvoir d'achat et aggraverait la crise. Nous espérons donc une mise en œuvre rapide des bonnes décisions prises le 20 mai. De plus, la contribution de solidarité

pour l'assurance-chômage devrait être augmentée à 2,2 %, soit au niveau du taux normal de cotisation.

- **Plus de sécurité pour planifier l'avenir :** La durée de versement des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) doit être aussi vite que possible prolongée à 18 mois, pour donner aux entreprises, notamment dans le secteur culturel, un horizon de planification sûr et fiable. Il s'agit également pour la Confédération de participer à la validation des plans de protection pour donner aux entreprises une sécurité sur la conformité aux normes au sein de leur exploitation.
- **Plus de sécurité pour les personnes les plus touchées :** Le chômage augmente, en particulier chez les jeunes et chez les salarié-e-s en fin de carrière. L'allongement de la durée d'indemnisation du chômage est nécessaire pour leur donner plus de sécurité. Une réduction hâtive des prestations serait en revanche lourde de conséquences. Enfin, la prestation transitoire (« rente-pont ») est plus nécessaire que jamais dans la période actuelle.
- **Mesures conjoncturelles supplémentaires :** il faut des mesures additionnelles de soutien à la conjoncture pour prévenir une grave récession. Les partenaires sociaux doivent être associés à leur élaboration dans un groupe de travail.